

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Prolongement de l'autoroute 20 : une décision couteuse et incohérente

Rimouski, le 12 avril 2024 - Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est d'avis que le projet de prolongement de l'autoroute 20 est en contradiction avec les engagements pris par le gouvernement du Québec pour lutter contre les changements climatiques, en plus d'exacerber la croissance excessive du parc automobile et la crise de la biodiversité. Pour répondre au besoin de rehaussement de la sécurité routière et de fluidité de la circulation sur la route 132, la mise en place d'alternatives telles que le transport collectif et intermodal, ainsi que l'amélioration de la route actuelle, s'impose comme une solution d'avenir, moins coûteuse et cohérente avec les objectifs climatiques.

Des alternatives à l'autoroute, il y en a!

Les quelque 2 milliards de dollars d'argent public prévu pour le projet devraient plutôt être investis à la fois dans l'amélioration du transport de personnes et de marchandises. Dans le premier cas, il faut engager massivement des fonds dans les services de transport collectif locaux, régionaux et interrégionaux. Cela peut notamment passer par le développement du plein potentiel de la nouvelle Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, un projet structurant pour la région qui peut à la fois contribuer à l'amélioration de la circulation sur la 132 et participer concrètement à atteindre nos objectifs climatiques. Concernant le transport de marchandises, il est possible de réduire le trafic routier de véhicules lourds sur la 132 en augmentant l'intermodalité du transport de marchandises vers le maritime et le ferroviaire, notamment via des centres de transbordement et des voies de croisement du chemin de fer.

Toutes ces mesures auraient pour effet de réduire l'achalandage sur la 132, diminuer les risques d'accident, contribuer significativement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et préserver la biodiversité régionale. « *Le gouvernement doit avoir une vision d'ensemble et considérer toutes les options possibles, comme une 132 améliorée combinée à d'autres mesures de mobilité durable, avant de construire une nouvelle autoroute* », explique Patrick Morin.

Une solution du passé

En 2024, le projet de prolongement de l'autoroute 20 n'est pas une solution cohérente dans un contexte de lutte aux changements climatiques et de protection de la biodiversité. Par ailleurs, la sécurité des automobilistes et la fluidité de la circulation de la route 132 peuvent être améliorées avec des solutions moins coûteuses et plus durables. Patrick Morin, directeur

général de l'organisme, rappelle que « *le projet de prolongement de l'autoroute 20 a été mis en place il y a plusieurs décennies, à une époque bien différente. Le contexte et les enjeux ont évolué ; les solutions doivent être reconsidérées pour ainsi opérer un changement de paradigme.* »

Construire un pont sans route?

Le 21 mars dernier, le ministère des Transports et de la Mobilité durable annonçait la publication prochaine d'appels d'offres publics pour des services professionnels concernant le prolongement de l'autoroute 20. Ces appels d'offres touchent notamment la conception du futur pont de la rivière Trois-Pistoles. Pour le CREBSL, bien que celui-ci soit déjà autorisé par décret, il y a une incongruité à ériger un nouveau pont, alors que la construction du tronçon reliant Trois-Pistoles et Rimouski est encore incertaine. En effet, en réintégrant les travaux de prolongement de l'autoroute 20 au Programme québécois des infrastructures (PQI), de nouvelles études économiques et environnementales devraient être produites, et celles-ci devraient tenir compte des changements climatiques, selon l'organisme. Ainsi, si la construction du tronçon n'est en ce sens pas assurée, mieux vaudrait attendre les études.

Le CREBSL encourage le gouvernement du Québec à prendre des décisions éclairées, durables et qui priorisent la sécurité des Bas-Laurentiens tout en étant en cohérence avec les cibles de lutte aux changements climatiques et de protection de la biodiversité énoncées notamment dans le *Plan pour une économie verte* ainsi que le *Plan Nature 2030*. « *Les infrastructures que nous construisons aujourd'hui seront celles qui seront utilisées au moins pour les 50 prochaines années, il faut absolument se doter d'une vision territoriale ambitieuse, d'un développement concerté* », affirme Patrick Morin.

- 30 -

Contact :

Patrick Morin, directeur général
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
patrick.morin@crebsl.com
(418) 732-9137

À propos du CREBSL

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend 17 CRE. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Pour en savoir plus : crebsl.com